



GUIDE 2025-2026



YERRES 



Un Conseil Municipal Jeunes

Le Conseil Municipal Jeunes fonctionne comme celui des adultes.

Il crée les conditions d'un apprentissage actif de la démocratie, et permet aux jeunes élus de soumettre leurs souhaits et leurs propositions aux adultes.

Les élus adultes de la Ville de Yerres, les parents et les enseignants sont là pour aider les jeunes élus dans leurs projets.

On appelle ça la démocratie :

- Tu peux être candidat.
- Tu peux faire ta propre campagne électorale au sein de ton école.
- Tu peux élire ton conseiller municipal.
- Tu peux faire des propositions.

Une fois élu, tu as ton mot à dire :

- Tu peux participer à la vie de ta rue, de ton quartier et de la ville.
- Tu peux apprendre les règles à appliquer, les droits et les devoirs à assumer pour administrer une ville.
- Tu peux connaître les possibilités économiques et matérielles disponibles pour réaliser les projets du Conseil Municipal Jeunes.



Chers élèves,

Cette nouvelle année scolaire, celle de votre CM2, marque la dernière année à l'école primaire.

C'est aussi l'année où vous allez pouvoir faire partie du Conseil Municipal Jeunes (CMJ). Les élections auront lieu dans toutes les écoles de Yerres le 7 octobre prochain.

Créé en 1997, le CMJ se compose de 35 conseillers, élus pour un mandat d'1 an. Ses 35 membres ont pour mission de s'investir tout au long de l'année dans la vie de la commune.

Le CMJ fonctionne comme un véritable Conseil Municipal. Il est un lieu de découverte et de citoyenneté, où l'on prend des décisions, où l'on défend des projets en lien avec la jeunesse, l'environnement, le sport, la culture ou tout autre sujet qu'il vous tiendrait à cœur de porter.

Comme les Conseillers Municipaux adultes représentent les habitants de Yerres, vous représenterez les enfants de la Ville, en vous réunissant tout au long de l'année pour porter de nouveaux projets.

Les Conseillers Municipaux Jeunes participent également aux manifestations organisées par la Ville : cérémonies, vœux du Maire, inaugurations, etc. Des sorties sont également au programme de cette année passionnante.

Le 7 octobre prochain, initiez-vous à la vie citoyenne, en votant ou en devenant porte-parole de vos camarades !

Olivier Clodong

Maire de Yerres
Conseiller départemental
de l'Essonne

Fabrice Gauduffe

Adjoint au Maire chargé
de la Démocratie locale,
du Jumelage et du
Conseil Municipal Jeunes



COMMENT SE PASSENT LES ÉLECTIONS ?

Des élections vont prochainement être organisées. Voter est à la fois simple et important : c'est un devoir de citoyen. Il suffira de te rendre dans le bureau de vote installé dans ton école. Tous les enfants peuvent assister au déroulement des élections.

Quand faudra-t-il voter ?

Le scrutin se déroulera le mardi 7 octobre 2025, après une campagne électorale de deux semaines au sein de chaque établissement. Il concernera l'ensemble des classes de CM2 yerroises, des écoles publiques et privées, ainsi que l'école Saint-Pierre où sont scolarisés nombre d'élèves de notre ville.



Les candidats issus de ces mêmes classes sont élus pour un mandat d'un an sans suppléant.

Qui va voter ?

Tous les enfants yerrois scolarisés en CM2, dont les parents auront signé l'autorisation remise par l'école. Sans retour de cette autorisation, l'accord des parents sera considéré comme tacite. Une carte d'électeur sera délivrée aux élèves.

Comment ?

Tu déposeras le bulletin de vote préalablement rectifié (voir « Élection, mode d'emploi p.6 ») dans une urne. Le soir du vote, les élèves de CM2 dépouilleront le contenu des urnes, en public.

Le lundi 13 octobre 2025, les résultats seront affichés aux portes des écoles et à l'Hôtel de Ville. Ensuite, les résultats officiels seront proclamés le mercredi

15 octobre 2025, à 14h30, à la salle de l'Orangerie de la Grange au Bois, dans le cadre de la première réunion du nouveau CMJ. Les écharpes tricolores seront remises aux nouveaux élus à cette occasion.

Pour qui voter ?

Tu choisiras tout seul celui des candidats de ton école qui te paraîtra être le meilleur pour te représenter au CMJ. Le nombre de sièges à pourvoir est proportionnel au nombre d'élèves de CM2 inscrits dans l'école sur le nombre total d'élèves de CM2 dans les établissements prenant part au scrutin.

Qui peut être candidat ?

Tous les enfants yerrois qui, comme toi, sont scolarisés en CM2. Il faut que le candidat ait envie de représenter ses camarades et de participer aux actions du CMJ. Il doit également faire preuve d'une grande disponibilité, s'engager à être présent aux réunions de travail, aux commémorations et aux différents événements. Toi, si tu le désires...

Comment être candidat ?

Il te suffit de compléter l'acte de candidature qui est joint à l'autorisation parentale avant le vendredi 19 septembre 2025, dernier délai. Ensuite, tu le rends à ton chef d'établissement qui le transmettra directement à la mairie.

Comment se passe la campagne ?

Une fois candidat, ton chef d'établissement te remettra une affiche. Dessus, tu placeras ta photo et écriras ton programme

Fort de cette affiche, tu pourras faire campagne au sein de ton école, du lundi 22 septembre au lundi 6 octobre 2025.

Pour combien de temps est-on élu ?

Les membres du CMJ sont élus pour un an.



LES ÉLECTIONS : MODE D'EMPLOI

Élections, le Jour J !

Dans chaque école, un bureau de vote est installé. Il comprend :

- une table sur laquelle sont posés les bulletins de vote et les enveloppes,
- un isoloir qui permet de choisir tranquillement, et en secret, son bulletin,
- une urne pour recueillir les bulletins de vote.

Le bureau est composé :

- d'un président,
- de deux assesseurs,
- d'un enseignant.

À toi de jouer !

Pour voter, pense à prendre la carte d'électeur que la mairie t'aura envoyée.

En entrant dans le bureau, tu dois prendre un bulletin qui comporte une liste de noms et une enveloppe.

Une fois dans l'isoloir, tu lis les noms inscrits sur ton bulletin et tu entoures ceux pour qui tu souhaites voter. Par exemple, si dans ton école tu as 3 candidats à élire (c'est-à-dire 3 sièges à pourvoir) et une liste de 10 noms sur le bulletin, tu devras entourer 3 noms. Puis tu mets le bulletin dans l'enveloppe.

Tu te présentes ensuite devant le président avec ta carte d'électeur. L'assesseur dit ton nom et ton prénom à voix haute. Le second assesseur cherche ton nom sur la liste d'émargement (liste où sont inscrits tous les électeurs). Dès lors, tu glisses ton bulletin dans l'urne. Le président confirme : « A voté. »



Avant de partir, tu signes la liste d'émargement, à côté de ton nom, et tu fais tamponner ta carte d'électeur.

À savoir !

Si tu mets plusieurs bulletins identiques dans l'enveloppe, cela compte pour une voix.

Si tu barres un bulletin ou mets un autre papier à la place, ton vote est considéré comme « nul » (il n'en sera pas tenu compte lors du dépouillement).

Si tu mets plusieurs bulletins différents, rajoutes des noms à la main, ou laisses trop de noms par rapport au nombre de candidats à élire, ton vote ne compte pas non plus : il est aussi considéré comme « nul ».

Si tu ne mets rien dans l'enveloppe ou si tu y mets un papier blanc, ton vote est blanc. Dans le cadre de ces élections, il n'est pas comptabilisé, mais il l'est en France depuis la loi n° 2014-172 du 21 février 2014 visant à reconnaître le vote blanc aux élections : les bulletins blancs sont décomptés séparément, ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins.

“

Toutes les élections en France se déroulent ainsi.

Ce système permet d'éviter les fraudes et les tricheries.

”



LE DÉPOUILLEMENT

Après le vote

Une fois le scrutin clos, il faut procéder au dépouillement afin de connaître le nom des nouveaux élus.

Tout le monde peut assister à cette opération dont voici le détail :

- Le président (le chef d'établissement ou un élu adulte) ouvre l'urne.
- Les enveloppes sont disposées en tas de dix et comptées.
- Parallèlement, on compte les signatures sur la liste d'émargement (le nombre doit être identique à celui des enveloppes).
- Plusieurs personnes de l'assistance sont choisies pour ouvrir les enveloppes. Ce sont les scrutateurs, qui sortent les bulletins des enveloppes, comptent le nombre de voix pour chaque candidat. S'il y a égalité de voix, le candidat le plus jeune est élu.
- Une fois les calculs vérifiés, le président complète le procès-verbal.
- Le président annonce les résultats du bureau de vote.
- Les résultats généraux sont ensuite proclamés. Ils seront donnés le mercredi 15 octobre à 14h30, à la salle de l'Orangerie de la Grange au Bois.

Dès lors, les nouveaux élus pourront se mettre au travail en convoquant le premier Conseil Municipal Jeunes.

Glossaire (par ordre alphabétique)

Assesseur : personne qui assiste le président dans le bureau de vote.

Bulletin de vote : papier sur lequel est inscrit le ou les noms des candidats.

Démocratie : la France est une démocratie. La Constitution de 1958 dit que la démocratie c'est : « Le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ». On dit que la France est une démocratie représentative car elle n'est pas directement dirigée par les citoyens, mais par des représentants élus par eux.

Dépouillement : c'est compter les voix, autrement dit les bulletins qui ont été glissés dans les urnes électorales.

Isoloir : endroit clos dans lequel l'électeur est seul pour choisir son ou ses candidats.

Mandat : temps pour lequel le candidat est élu.

Procès-verbal : acte juridique écrit qui retranscrit des constatations, des déclarations ou une situation.

Scrutin : ensemble des opérations qui constituent l'élection.

Urne : boîte dans laquelle on place le bulletin de vote.

Vote : action par laquelle on choisit un candidat parmi d'autres.

“

Être élu, c'est respecter les engagements que l'on a pris pendant la campagne électorale.

”



FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Un conseiller municipal « travaille » pour une commune et pour tous ses habitants. Une fois les élections passées et les résultats proclamés, le Conseil municipal peut se réunir. Cette année, la première réunion est programmée le **mercredi 15 octobre 2025 à 14h30**.

Si tu n'es pas élu, tu pourras quand même assister à la réunion, comme observateur.

Tout comportement inapproprié donnera lieu à un rappel des règles à respecter et, le cas échéant, à l'interdiction de participer aux sorties.

Quel sera le travail des élus ?

Dès la première réunion du CMJ, les jeunes élus font une présentation de leurs projets. Ainsi, ils pourront travailler sur les thématiques de leur programme, comme les incivilités, la culture, le sport, la sécurité routière, l'environnement, la propreté, etc.

Les projets

Pour mettre en place les projets qui leur tiennent à cœur, les jeunes vont devoir franchir plusieurs étapes :

- décrire les objectifs qu'ils veulent atteindre,
- savoir si les projets sont réalisables,
- évaluer les moyens financiers et techniques nécessaires,
- établir un calendrier.

Pour y parvenir, les jeunes pourront rencontrer des spécialistes : architectes, industriels, fonctionnaires,



Ces projets concernent principalement la ville et son cadre de vie, les problèmes matériels liés aux écoles étant traités en conseils d'école.

élus..., et devront toujours consulter les enfants qui ne sont pas élus.

La réunion du CMJ : où, quand, comment ?

Un conseil d'installation se tient en début de mandat. Le Conseil Municipal Jeunes se réunit ensuite dans la salle des mariages de la mairie **toutes les trois semaines, le mercredi de 14h30 à 15h30.**

L'ordre du jour sera fixé en fonction des propositions que les jeunes souhaiteront présenter. L'ensemble du CMJ sera invité à se prononcer par un vote. Chaque proposition votée sera soumise à l'approbation du Maire.

Les réunions seront présidées par Fabrice Gauduffe, Maire adjoint chargé de la Démocratie locale, et par Françoise Aublet, ancienne élue, chargée de l'animation du CMJ.

Chaque réunion sera publique, annoncée par une convocation envoyée aux parents par mail ou par voie postale. Seuls les Conseillers Municipaux Jeunes pourront prendre part à la discussion.



INFOS POUR LES PARENTS

La création et le fonctionnement du CMJ sont placés sous la responsabilité de la Ville. Un enseignant et un représentant de chaque fédération de parents d'élèves pourront assister en qualité d'observateur au fonctionnement du Conseil Municipal Jeunes.

D'autres interlocuteurs peuvent être amenés à intervenir pour faire vivre au mieux cette instance dans notre ville.

Encadrer et animer

Avec la mise en place du CMJ, les jeunes vont découvrir le travail en groupe, au service de l'intérêt général.

Lors de leurs rencontres et leurs réunions, ils pourront être aidés, sur demande, par un élu adulte, et le service administratif concerné.

“

*L'assiduité aux réunions
du mercredi après-midi est
indispensable pour le bon suivi
des actions.*

”



Un outil pédagogique

Ces interlocuteurs auront aussi pour tâche de régler les problèmes techniques que les enfants ne pourront résoudre seuls.

Bien entendu, le Conseil fonctionnera sur des temps de loisirs, mais il sera sans conteste un excellent outil pédagogique pour les enseignants, qui pourront développer l'expérience vécue par leurs élèves dans le cadre de leurs cours s'ils le souhaitent.

“

*La participation aux
manifestations patriotiques doit
être la plus régulière possible.*

”



ACTIONS & RÉALISATIONS DU CMJ

PROMOTION 2024/2025

Élus au sein des écoles élémentaires, les conseillers de la Promotion 2024/2025 ont été, pour un mandat d'un an, les représentants des jeunes Yerrois. Ces conseillers ont pris part activement à la vie de la cité.

Merci à eux pour leur implication.





RETOUR EN IMAGES SUR L'ANNÉE PASSÉE

Les grandes actions du CMJ 2024/2025

L'installation du CMJ a eu lieu le 16 octobre 2024, en présence de M. le Maire, des jeunes élus et de leurs familles, à l'Orangerie de la Grange au Bois, avec plusieurs élus, dont Gaëlle Bougerol, Dominique Renonciat et Audrey Wacquiez.

Après avoir reçu leur écharpe et posé pour le « Trombinoscope », les nouveaux CMJ se sont mis immédiatement au travail nous faisant part de leurs « Idées-Projets » pour la Ville, véritables fils conducteurs tout au long de cette mandature.



80^e anniversaire de la Victoire de 1945 au Mémorial départemental d'Evry

- Le 6 novembre, initiation au Drapeau, à son maniement et à sa symbolique en présence de Jean-Claude Le Roux, Maire-Adjoint aux Anciens Combattants et de plusieurs Porte-Drapeaux de la FNACA et de l'AYAC (Associations d'Anciens Combattants).
- Visite guidée de la Ville en car le 20 novembre, permettant aux nouveaux élus de découvrir tous les quartiers de Yerres.
- Illumination du sapin de Noël le 30 novembre.
- Remise des livres au Jury du Prix Littéraire du CMJ le 22 janvier. Le livre primé est ensuite offert à chaque école élémentaire.



Visite guidée de la Ville en car



- Le 9 avril, séance de travail sur les dons d'organes en présence de la présidente de l'association « ADOT 91 ».
- Visite le 14 mai de la cuisine Centrale d'Yvelines Restauration à Rambouillet et de la Biscuiterie Erté à Perray en Yvelines fournissant les repas et les biscuits de la Ville.
- Le 4 juin, visite du Sénat.
- Sur une idée des anciens élus du CMJ, le 3 juillet organisation pour la seconde année du bal des CM2.





Commémoration du 9 novembre

Participation aux évènements annuels :

- Cérémonie à la mémoire du général de Gaulle le 9 novembre.
- Commémoration de l'Armistice du 11 Novembre 1918.
- Vœux du Maire.
- Commémoration du 19 mars 1962.
- Chasse à l'œuf le lundi 21 avril.
- Accueil des nouveaux Yerrois et médailles du travail.
- Journée Nationale du Souvenir des victimes et des héros de la déportation le 28 avril.
- Commémoration du 8 mai 1945.
- Participation au nettoyage de la Forêt de La Grange.
- 1 bébé, 1 arbre.
- Hommage aux Morts pour la France en Indochine le 8 juin.
- Commémoration du 18 juin et lecture de l'Appel du général de Gaulle par 2 élus CMJ.
- Ravivage de la Flamme à l'Arc de Triomphe à Paris (cérémonie organisée par l'AYAC).
- Commémoration de la libération de Yerres le 27 août.
- Cérémonie en hommage au Prince François Rakoczi II.



Visite des locaux de Yvelines restauration



Visite au Sénat

“
*Monsieur le Maire,
 Monsieur Gauduffe,
 l'ensemble de la Municipalité
 et Mme Aublet tiennent à remercier
 tous les élus du CMJ 2024/2025 pour leur
 implication tout au long de l'année écoulée et
 leur souhaitent une bonne réussite pour la suite
 de leur scolarité !*
 ”



Participation à la cérémonie du Ravivage de la Flamme à l'Arc de Triomphe



Inauguration de l'exposition de l'Orchidée de Caillebotte



Commémoration du 11 novembre



LES CMJ 2024/2025

Beth-Rivkah

Noy ELBAZ
Tovah ROITTMAN

Brossolette

Emma BRISSON
MONEUSE
Mia MOTTAY
Cathy NDOYE
Adriana ROUX CANIZARÈS
Naël TAALLAH

Les Camaldules

Lou FERIAUT
Leah LECEUVE HOUBLON
Asma MAKUEBO
Mégane MICHEL
Camélia MORUZA
Eden MPAKA
Angelo SCAGLIARINO

Grand Godeaux

Aaliyah AICHE SEIF EL
YAZAL
Chaïma CHOUAIKHIA
Lilwenn COSSINET
Louise DOLDUR
Alexandros GERASI

Saint-Exupéry

Alexandre BOURCIER
Cassandre BOURCIER
Lilwenn CARREGUES
Sixtine MARMARA
Camille RHADI

Saint-Pierre

Thaïs DELANNOY
Ewen ROBIN

Le Taillis

Yann CAMPAGNA
Aurore COINTREL
Maxime COUPRY
Anne-Sophie NGO

Victor Hugo

Cléda AWANGIA
Aïchatou FOFANA
Beverly FORTUNE
Gabriella POPUSOI
Jinène VASSE



CALENDRIER

LE CALENDRIER DES CONSEILLERS MUNICIPAUX JEUNES 2025/2026

Jeudi 4 septembre

- Remise aux élèves du Guide du CMJ et déclarations de candidatures (autorisations parentales à rendre avant le 19 septembre).

Du 22 septembre au 6 octobre

- Campagne électorale dans les écoles. Programmes et affiches réalisés par les candidats.
- Remise des cartes électorales, ainsi que des bulletins et des enveloppes à l'issue de la campagne.

Mardi 7 octobre

- Vote au sein des écoles et dépouillement.

Lundi 13 octobre

- Affichage des résultats sur les portes des écoles et à l'Hôtel de Ville.

Mercredi 15 octobre

- Proclamation des résultats, remise des écharpes tricolores.
- Première séance du CMJ à la Grange au Bois dans la salle de l'Orangerie.
- Premier tour de table au cours duquel chaque nouvel élu se présente et fait part de la principale idée de son projet.

Le planning annuel des réunions sera communiqué lors de cette première séance.



YERRES 

Service Relations Publiques
60, rue Charles de Gaulle
91330 Yverres

☎ 01 69 49 76 38

@ relationspubliques@yerres.fr

🖱 www.yerres.fr